

laChambre

SEPTEMBRE 2003

La nouvelle Chambre



AVANT-PROPOS

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2003



Chère lectrice, cher lecteur,

Cette deuxième édition du magazine «lachambre.be» est consacrée aux débuts de la 51^{ème} législature du Parlement fédéral.

En principe, les Chambres fédérales sont dissoutes tous les quatre ans. Des élections sont alors organisées dans un délai de 40 jours. Ce fut le cas le 18 mai 2003, lorsque 7.570.489 citoyens se sont rendus aux urnes pour élire leurs représentants à la Chambre des représentants et au Sénat.

Ce scrutin constitue un moment important dans une démocratie. Dans l'isoloir, l'électeur met un terme au combat pacifique que mènent les partis et les candidats au cours de la campagne électorale dans le but de le convaincre.

Le 18 mai, l'électeur a compris toute l'importance de son vote. Le nombre de votes blancs et de votes nuls est passé de 434.618 en 1999 à 364.448 cette année. Ce constat est réjouissant.

Il appartient donc aux électeurs de déterminer quels sont les vainqueurs et quels sont les perdants. Le 18 mai n'a pas fait exception à la règle. La presse a amplement commenté le scrutin et mon intention n'est pas de répéter ce qui a déjà été dit. Toutefois, force est de constater que l'électeur a une nouvelle fois profondément bouleversé l'échiquier politique. La composition politique de la Chambre s'en trouve considérablement modifiée. Les verts ne conservent que 4 sièges, à savoir les 4 sièges d'Ecolo. Les verts flamands (Agalev) disparaissent complètement de la Chambre. Volksunie-ID, un groupe dont la désagrégation s'était déjà amorcée avant les élections, a pratiquement disparu de la scène politique. L'électeur a récompensé les libéraux du MR et du VLD, les socialistes francophones et le cartel formé par les socialistes flamands et Spirit.

Le renouvellement de la Chambre n'a pas seulement une dimension politique. De nombreux nouveaux visages ont fait leur apparition au sein de l'hémicycle. Au total, 51 des 150 membres de la Chambre n'avaient jamais occupé de mandat parlementaire auparavant. Le nombre élevé de nouveaux venus est notamment dû au mécanisme des suppléances. Pas moins de 37 des actuels parlementaires occupaient sur les listes une place de suppléant. Ils siègent à la Chambre en tant que suppléant d'un élu direct qui a renoncé à son mandat à la Chambre ou ils remplacent un membre du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement régional ou communautaire pour la durée de son mandat. Les députés et députées sont également plus jeunes. L'âge moyen est passé à 45 ans, ce qui fait de la Chambre une des plus jeunes assemblées représentatives de Belgique. La Chambre s'est également considérablement féminisée: 35 % des membres sont désormais des femmes. Je constate enfin que les Belges d'origine étrangère font une entrée modeste mais remarquable dans l'hémicycle.

Après les élections, outre la composition de la Chambre et du Sénat, une autre étape importante est la formation du gouvernement fédéral. Au terme de longues négociations, le formateur du gouvernement, Guy Verhofstadt, est parvenu à mettre sur pied un gouvernement. Les ministres et secrétaires d'Etat ont prêté serment entre les mains du Roi et se sont mis au travail. Un gouvernement ne peut toutefois fonctionner que s'il obtient le soutien de la majorité des députés. Le formateur en tient évidemment compte lors de la formation du gouvernement. Il forme une coalition avec des partis qui disposent d'une majorité à la Chambre.

Le formateur a beau affirmer qu'il dispose d'une majorité à la Chambre, cela doit encore se vérifier dans les faits. Le premier ministre se rend donc à la Chambre pour y exposer le programme de politique élaboré par les partenaires de la coalition. Il le fait dans le cadre d'une déclaration de gouvernement. Les membres de la Chambre expriment leur opinion à ce sujet au cours du débat d'investiture, qui se termine par un vote de confiance. Le 16 juillet, les députés ont accordé leur soutien au gouvernement Verhofstadt par 96 voix pour et 49 voix contre.

A l'issue de ce vote de confiance, la nouvelle équipe gouvernementale a pu se mettre véritablement à l'ouvrage. Et le gouvernement avait déjà du pain sur la planche. Le ralentissement économique que connaît notre pays a contraint le gouvernement à déposer un projet de loi-programme pour exécuter le budget. La loi dite de compétence universelle, la loi relative à la publicité pour le tabac et la loi sur le commerce des armes ont été adaptées conformément à l'accord de coalition.

Tous ces aspects, que je viens à peine d'effleurer, sont développés plus en profondeur dans cette édition. Au cas où vous auriez encore des questions au terme de votre lecture, n'hésitez pas à m'en faire part. Je vous invite une nouvelle fois à cette occasion à mener un dialogue passionnant.

Je vous souhaite une agréable lecture.



*Herman De Croo
Président de la Chambre des représentants*

S O M M A I R E

■	Gros plan sur la nouvelle Chambre	4
■	Maggie De Block et Hagen Goyvaerts évoquent l'équilibre fragile entre vie politique et vie familiale	10
■	Entretien avec Alisson De Clercq	11
■	Entretien avec Pierrette Cahay-André	12
■	Composition de la Chambre	
■	Le nouveau gouvernement	13
■	Une Belgique créative et solidaire, du souffle pour le pays. Les lignes de force de l'accord de gouvernement	13
■	L'accord de gouvernement passé au crible Une réaction des présidents de groupe	16
■	La loi-programme	20
■	La loi de compétence universelle	21
■	103 voix en faveur de Francorchamps	22
■	Les Régions compétentes en matière d'exportation d'armes	24

Gros plan sur la nouvelle Chambre

Plus d'un tiers de nouveaux venus

De nombreux nouveaux visages sont apparus à la Chambre au lendemain des élections du 18 mai 2003. Au début de la législature, plus d'un tiers des députés actuels ne possédait pas d'expérience parlementaire. Parmi les 51 nouveaux élus, on dénombre pas moins de 27 femmes. La moyenne d'âge des membres nouvellement élus est de 40 ans.

Pour autant, tous les nouveaux venus ne sont pas des « bleus » en politique puisque un nouvel élu sur deux occupait déjà un mandat de conseiller communal, d'échevin ou de bourgmestre. D'autres se sont familiarisés avec la fonction en qualité de collaborateur d'un ministre.

«Je jure d'observer la Constitution»

Au début de leur mandat, les parlementaires prêtent serment lors d'une séance plénière. Ils jurent d'observer la Constitution mais pas de respecter les lois, dès lors qu'une de leurs tâches consiste précisément à élaborer de nouvelles lois et à modifier les lois existantes.

Pour les élus de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, la langue dans laquelle ils prêtent serment détermine le groupe linguistique dont ils feront partie. Ils peuvent également, comme d'ailleurs tous les députés, prêter serment dans deux ou trois langues (français, néerlandais et allemand). Dans ce cas, leur groupe linguistique sera déterminé par la langue qu'ils auront utilisée en premier lieu. Les autres députés appartiennent au groupe linguistique français ou néerlandais selon que l'arrondissement électoral de leur élection relève de la région linguistique française ou néerlandaise.

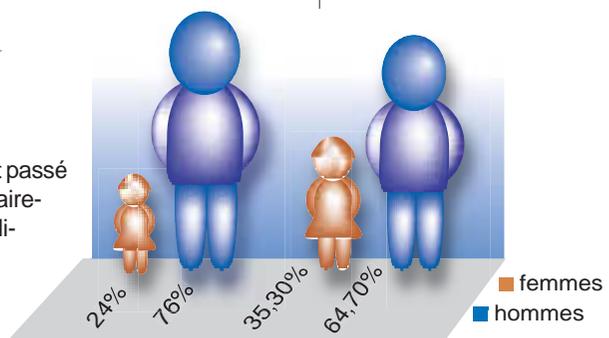
La question des groupes linguistiques est évoquée à la page 8.



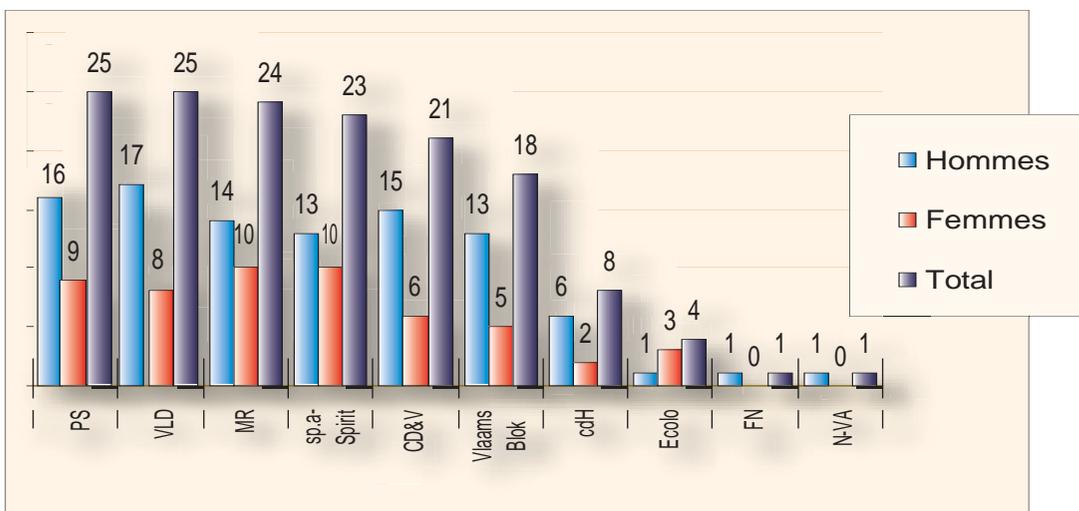
Une représentation record des femmes à la Chambre

Le nombre de femmes siégeant à la Chambre est passé de 36 à 53. La loi du 13 décembre 2002 a très clairement porté ses fruits. Cette loi oblige les partis politiques à inscrire un nombre équivalent d'hommes et de femmes sur les listes électorales. En outre, pour les élections de mai 2003, les trois premiers candidats d'une liste ne pouvaient être du même sexe.

Avant le 18 mai 2003 | Après le 18 mai 2003



La composition actuelle de la Chambre



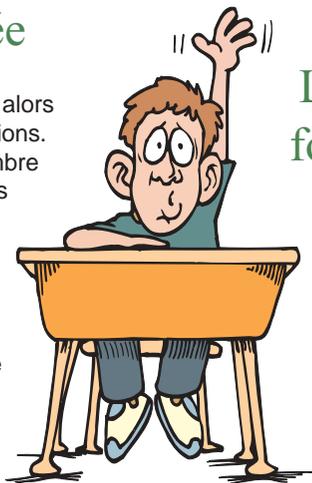
Une brève rétrospective

C'est en 1929 qu'une femme a prêté serment pour la première fois en qualité de député. A cette époque, les femmes pouvaient être élues député, mais ne pouvaient voter. Le droit de vote n'a été accordé aux femmes qu'en 1948. Jusque dans les années septante, le nombre de femmes siégeant à la Chambre a fluctué entre 2 et 4 %. En 1974, ce chiffre a doublé pour stagner autour de 8 % dans les années quatre-vingt. En 1994, un premier quota a été introduit dans le Code électoral pour la répartition entre hommes et femmes sur les listes de candidats. Deux tiers au maximum du nombre total de places sur la liste pouvaient être occupés par des candidats du même sexe. Avec la loi du 13 décembre 2002, une étape supplémentaire a été franchie. Les listes doivent désormais comporter un nombre égal de femmes et d'hommes.

La plus jeune assemblée

L'âge moyen des députés est de 45 ans alors qu'il était encore de 47 ans avant les élections. Avec un âge moyen de 45 ans, la Chambre bat non seulement son propre record mais présente une moyenne d'âge qui est également inférieure à celle du Sénat et des parlements communautaires et régionaux.

La plus jeune députée, Mlle Alisson De Clercq, membre du PS, a 21 ans. La plus âgée, Mme Pierrette Cahay-André du MR, en a 66. (Voir interviews pages 11 et 12).

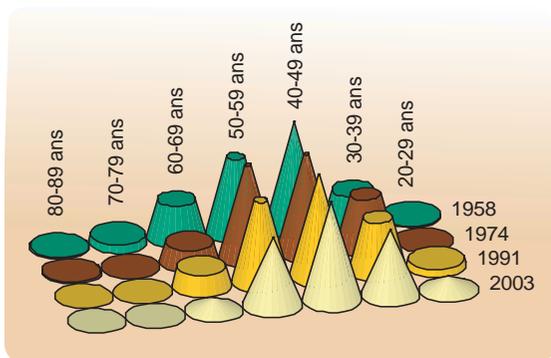


Le niveau de formation des députés

Le niveau de formation des députés n'a cessé d'augmenter au fil des années.

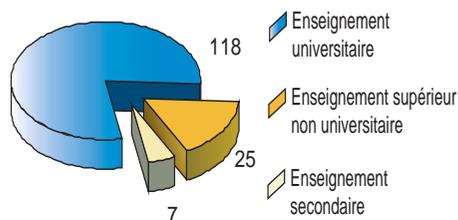
En 1996, 63 % des députés possédaient une formation universitaire. En 1999, ce chiffre s'élevait à 68 % et il est aujourd'hui de 79 %.

Répartition des catégories d'âge en pourcentage L'évolution au cours des dernières décennies



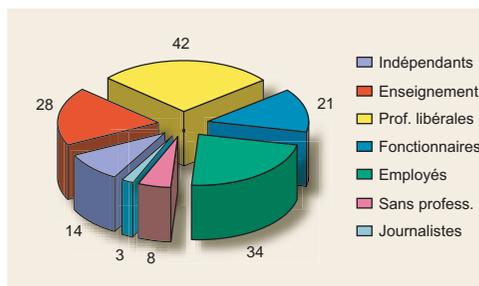
	1958	1974	1991	2003
20-29 ans	0,47 %	0 %	2,36 %	5,33 %
30-39 ans	12,26 %	19,81 %	20,28 %	25,33 %
40-49 ans	40,09 %	37,26 %	38,68 %	38 %
50-59 ans	28,77 %	34,91 %	31,13 %	26 %
60-69 ans	14,62 %	7,55 %	7,55 %	5,33 %
70-79 ans	3,30 %	0 %	0 %	0 %
80-89 ans	0,47 %	0,47 %	0 %	0 %

Remarque importante: l'âge minimum d'éligibilité en tant que parlementaire n'a été ramené de 25 à 21 ans qu'en 1991.



Le reflet de la société

Les parlementaires sont confrontés aux questions les plus diverses et c'est logique. Existe-t-il un seul aspect de la vie en société ou de la vie privée qui ne soit soumis à aucune loi? Eu égard à cette variété de thèmes, il importe que la composition de la Chambre soit aussi diversifiée que possible. Bien entendu, les parlementaires peuvent se faire assister par des experts externes, ce qu'ils font du reste régulièrement. Mais l'apport de députés familiarisés avec une matière spécifique ou connaissant les sensibilités d'un secteur particulier est extrêmement précieux.



Le cumul des mandats parlementaire et communal

103 des 150 députés
exercent également un
mandat dans leur
commune

- 32 députés sont bourgmestre.
- 17 députés sont échevin.
- 54 députés sont conseiller communal.

Plus de deux tiers des députés combinent leur mandat parlementaire avec un mandat communal. Certains s'interrogent toutefois ouvertement sur l'opportunité de ce cumul. Les partis écologistes, Ecolo et Agalev, principalement, ont toujours été de fervents adversaires de toute forme de cumul. Un partisan et un adversaire nous livrent leur point de vue.

POUR

Paul Tant est député CD&V et bourgmestre de Kruishoutem.

«En tant que bourgmestre, on est plus proche du citoyen»



«Quelque 20 années d'expérience m'ont appris qu'il est parfaitement possible de combiner un mandat de bourgmestre d'une (assez) petite commune et celui de parlementaire. En tant que parlementaire, on est généralement informé un peu plus rapidement et un peu mieux des décisions

administratives concernant ou touchant votre commune. En tant que bourgmestre, on est plus proche du citoyen. En outre, l'expérience d'une gestion concrète constitue une source d'inspiration et d'information utile au travail parlementaire, en particulier dans les domaines de la sécurité, de l'organisation administrative, de l'infrastructure, etc. Par ailleurs, mon expérience concrète m'a appris que les bourgmestres et échevins siégeant au Parlement ne sont pas les parlementaires les moins actifs, bien au contraire.»

CONTRE

Marie Nagy est bruxelloise et députée Ecolo.

«Il faut éviter les conflits d'intérêts»



«L'évolution du débat sur le cumul, ces dernières années, se dirige incontestablement vers la diminution des possibilités de cumul. Cela se justifie, à nos yeux pour deux raisons: la première, essentielle, est d'éviter le conflit d'intérêts, la deuxième est de favoriser l'exercice de la chose publique par un maximum de personnes. Je suis particulièrement inquiète de la manière dont est appliqué l'article 14 bis de la nouvelle loi communale qui considère comme empêché le bourgmestre qui est membre d'un gouvernement à tous niveaux de pouvoir. On constate en effet que cette règle souffre actuellement d'un respect tout relatif. Par ailleurs la loi sur le cadastre des mandats n'a, à ce jour, pas été approuvée par le Parlement. Il y a dans notre pays, à ce sujet, des tabous qui résistent.»

Que prévoit la loi sur le cumul?

Les parlementaires sont soumis à certaines restrictions et ne peuvent, en dehors de leur mandat de parlementaire, exercer n'importe quel emploi ou fonction. Le législateur voulait ainsi éviter qu'une personne n'acquière trop de pouvoir ou ne soit amenée à défendre des intérêts contradictoires.

Le législateur établit une distinction entre les incompatibilités absolues et relatives.

➤ L'incompatibilité absolue

Au cours de son mandat, un député

- ne peut être ministre, sénateur ou membre d'un autre parlement,
- ne peut exercer une fonction de fonctionnaire, d'employé salarié de l'Etat, de commissaire d'arrondissement, de conseiller provincial, de gouverneur de province,...

Ainsi, un inspecteur des contributions ou un militaire de carrière qui devient parlementaire ne peut temporairement plus continuer à exercer sa profession. Il peut par contre reprendre ses fonctions à l'issue de son mandat. Un manager d'une entreprise privée, en revanche, peut être parlementaire et continuer à diriger son entreprise.

➤ L'incompatibilité relative

Outre son mandat parlementaire, un député peut occuper au maximum l'une des fonctions suivantes :

- le mandat de bourgmestre, d'échevin ou de président de CPAS;
- un mandat au sein d'un organisme public ou privé en tant que représentant de l'Etat, d'une communauté, d'une région, d'une province ou d'une commune, pour autant que ce mandat confère davantage de pouvoir que la simple qualité de membre de l'assemblée générale ou du conseil d'administration;
- un mandat exercé au sein d'un organisme public ou privé en tant que représentant de l'Etat, d'une communauté, d'une région, d'une province ou d'une commune, pour autant que le revenu mensuel brut imposable y afférent atteigne un montant de 495,78 € au moins.

Le glissement intervenu dans les groupes linguistiques

La Chambre est répartie en deux groupes linguistiques: un groupe linguistique français et un groupe linguistique néerlandais. A l'issue des élections du 18 mai 2003, le nombre de membres du groupe linguistique français est passé de 59 à 62.

Comment expliquer ce glissement?

Deux facteurs peuvent l'expliquer. Premièrement, la répartition des 150 sièges entre les différentes circonscriptions électorales a été modifiée à l'issue du dernier recensement de la population. Le nombre de sièges par circonscription électorale est en effet proportionnel au chiffre de la population au sein de cette circonscription. La répartition des sièges peut donc être modifiée à l'issue d'un recensement. Concrètement, la Flandre a perdu un siège tandis que la Wallonie, et plus précisément la circonscription électorale du Luxembourg, en a gagné un.

Deuxièmement, dans la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, les électeurs peuvent voter pour des candidats tant francophones que néerlandophones. Lors des élections du 18 mai, un nombre accru d'électeurs de Bruxelles-Hal-Vilvorde a manifestement voté pour des candidats francophones.

L'importance des groupes linguistiques

Les groupes linguistiques revêtent une importance particulière pour l'approbation des lois dites «communautaires» ou «spéciales». Les «lois spéciales», en effet, doivent être adoptées à une majorité spéciale. Le législateur a introduit ce mécanisme afin d'éviter qu'une communauté linguistique ne puisse adopter des lois qui seraient contraires aux intérêts de l'autre communauté linguistique.

La Constitution détermine les cas qui requièrent une majorité spéciale, par exemple lorsque le législateur souhaite adapter les compétences des communautés ou des régions. C'est pourquoi la loi relative à la régionalisation des exportations d'armes, approuvée fin juillet de cette année, requérait une majorité spéciale.

Majorité simple

- ☞ La majorité des membres doit être présente.
- ☞ La majorité des voix émises doit être favorable.

Majorité spéciale

- ☞ La majorité des membres de chaque groupe linguistique doit être présente.
- ☞ La majorité des voix émises dans chaque groupe linguistique doit être favorable.
- ☞ Deux tiers au moins du nombre total de voix émises doivent être favorables.

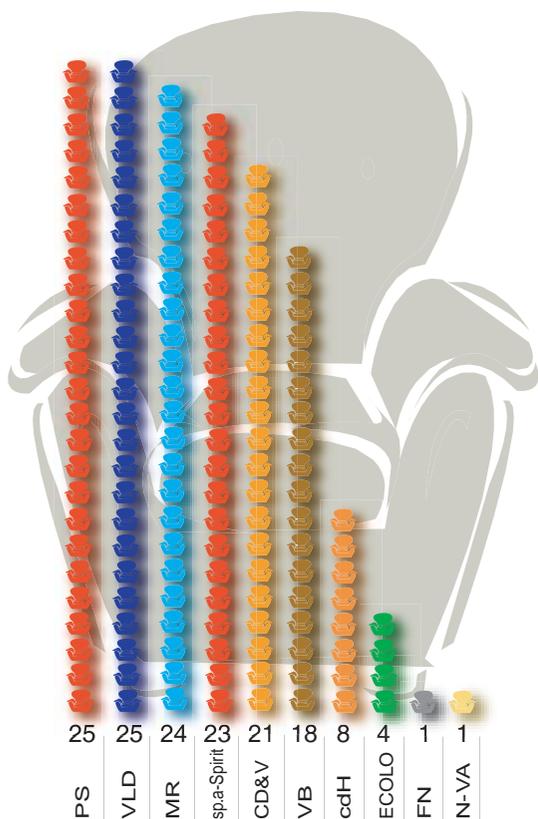
Sept groupes politiques

Les députés d'un même parti constituent un groupe politique. Le Règlement de la Chambre prévoit qu'un groupe politique doit compter cinq membres au moins pour être reconnu. Actuellement, en application de cette disposition, six députés n'appartiennent pas à un groupe. Ecolo ne compte que quatre députés et la NV-A comme le FN n'ont chacun qu'un seul député.

Cependant, des députés de plusieurs partis peuvent constituer ensemble un groupe politique. C'est le cas pour les députés du sp.a et de Spirit, qui se sont présentés sur une liste unique lors des élections.

Les membres de chaque groupe désignent un président en leur sein. Le président de groupe coordonne les activités de son groupe et est en même temps son porte-parole lors des séances plénières.

La Chambre octroie à chaque groupe des moyens financiers pour lui permettre d'assurer son fonctionnement (personnel, administration,...). L'intervention se monte actuellement à 44.012,40 € par an et par député.



Que fait la Chambre?

➤ Elle accorde sa confiance au gouvernement

Sans la confiance de la Chambre, le gouvernement fédéral ne peut se mettre au travail. La Chambre accorde sa confiance au gouvernement par un vote de confiance. Elle agit de la sorte lors de la formation du nouveau gouvernement, après que le Premier ministre est venu exposer à la Chambre le programme de son équipe gouvernementale. Elle le fait également à l'entame de chaque année parlementaire, à l'occasion du discours sur le «state of the union».

➤ Elle élabore les lois

Les députés examinent les propositions de loi déposées par un ou plusieurs parlementaires ainsi que les projets de loi déposés par le gouvernement. Ils examinent également les propositions de résolution. Par le biais d'une résolution, les députés demandent au gouvernement de prendre des initiatives à propos de tel ou tel problème social ou international.

➤ Elle contrôle le gouvernement

La Chambre contrôle le gouvernement fédéral. Les interpellations sont le moyen de contrôle par excellence dont disposent les députés. En développant une interpellation, un député peut demander à un ministre ou au gouvernement de justifier son action. Les députés peuvent également adresser des questions orales et écrites aux ministres.

➤ Elle contrôle les finances publiques

Chaque année, la Chambre doit adopter le budget. Ainsi, les députés autorisent le gouvernement à lever des impôts et à effectuer des dépenses.

➤ Elle approuve les traités

Les traités internationaux conclus par le gouvernement doivent être approuvés par le Sénat puis par la Chambre.

➤ Elle institue des commissions d'enquête

La Chambre peut instituer des commissions d'enquête pour étudier en détail certains problèmes sociaux et proposer des solutions pour les résoudre. Ces commissions ont les pouvoirs d'un juge d'instruction.

Deux députés évoquent l'équilibre fragile entre vie politique et vie familiale

Ils mènent une vie trépidante, ces mandataires politiques. Ainsi, ne fût-ce qu'au Parlement, les réunions qui se prolongent au-delà de minuit ne constituent pas l'exception. Mais des parlementaires, on attend bien davantage que l'exécution correcte de leur mandat. Ils jouent aussi un rôle-clé au sein de leur parti et se doivent dès lors d'être présents aux réunions locales et régionales de la formation politique à laquelle ils appartiennent. Bon nombre de parlementaires sont également bourgmestre, échevin ou conseiller communal. Mais même lorsqu'ils n'exercent aucun mandat communal, ils sont censés être au courant de l'actualité politique au sein de leur commune. Les mandataires politiques doivent également vivre au contact de la population. Il n'est donc pas rare que, le week-end, leur agenda ne constitue qu'une succession de barbecues, de réceptions, de banquets, etc. Et comme si cela ne suffisait pas, certains exercent également une activité en qualité d'indépendant ou une profession libérale, qu'il n'est pas évident d'interrompre, car la durée d'un mandat parlementaire n'est que de quatre ans et c'est l'électeur qui décide de son prolongement éventuel. Subsiste-t-il encore du temps pour la famille? Nous avons eu un entretien à ce propos avec Maggie De Block et Hagen Goyvaerts. En voici quelques extraits.



Maggie De Block

est députée VLD, médecin généraliste et mère de deux enfants.

Une combinaison impossible ou une question d'organisation?

J'organise mes activités selon une mécanique bien huilée de gestion du temps. Le lundi, j'exerce ma pratique médicale. Le mardi, je suis présente au Parlement. Les réunions de commission qui se tiennent ce jour-là, je les prépare le dimanche. Le mercredi, j'exerce ma pratique médicale jusqu'à 13 h 30 pour retourner ensuite à la Chambre. Le jeudi, je suis à nouveau présente à la Chambre, le vendredi j'exerce à nouveau ma pratique médicale. Le samedi matin, je vois mes patients sur rendez-vous. En tant que médecin, je dois par ailleurs régulièrement mettre à jour mes connaissances. Sans parler des nombreuses autres obligations incombant à un mandataire politique...

Et les enfants?

Eh bien, je les vois chaque matin. Je me lève chaque jour à 6h 30, même si je ne suis rentrée de la Chambre qu'à 1 h 30. Mes enfants sont également matinaux et nous établissons le planning de la journée et parlons beaucoup ensemble. Il y a toujours quelqu'un pour s'occuper d'eux et ils peuvent me contacter en permanence. Mais aller ensemble au cinéma, ce n'est guère possible.

La présence accrue des femmes en politique influencera-t-elle la manière de travailler?

En tout cas, je l'espère, en particulier en ce qui concerne les réunions se prolongeant tard le soir. Mais au cours des années précédentes, je n'ai pas vu grand chose bouger de ce côté-là. J'ai la chance que mes enfants soient déjà relativement autonomes. Mais pour les parents d'enfants en bas âge, l'exercice d'un mandat parlementaire me semble constituer une mission impossible.

L'épargne-temps: les mandataires politiques en seront-ils exclus?

L'accord de gouvernement prévoit, en effet, qu'il convient d'œuvrer en faveur d'une meilleure combinaison entre vie professionnelle et vie privée. Je souhaite que mon parti fasse preuve de cohérence à cet égard, en particulier en ce qui concerne les vacances. Le cas échéant, je puis partir en vacances en septembre, mais les enfants, eux, doivent retourner à l'école.

Une formule permettant de mieux concilier vie politique et vie familiale...

Je songe à une formule d'aide à domicile. Comme les députés disposent actuellement d'une secrétaire et d'un collaborateur politique, les parlementaires ayant des enfants en bas âge devraient se voir octroyer une allocation, assortie de l'obligation d'engager une personne travaillant chez eux. Il est très important que les enfants puissent rester dans l'environnement qui leur est familier.

Hagen Goyvaerts

est député et conseiller communal Vlaams Blok et père de trois enfants.



Une combinaison impossible ou une question d'organisation?

C'est une question de planification. Mais lorsque les travaux parlementaires se prolongent tard le soir, ce n'est pas évident. L'essentiel, c'est que la personne qui partage votre existence vous soutienne pleinement dans l'exercice de votre mandat. J'ai la chance que mon épouse soit temporairement en interruption de carrière. Lorsqu'elle reprendra ses activités professionnelles, la planification du travail et des tâches ménagères devra être organisée d'une manière plus stricte encore, mais nous y parviendrons.

Et les enfants?

Le peu de temps que je passe à la maison, j'essaye de consacrer suffisamment d'attention aux enfants. Notre fille aînée est âgée de treize ans. Elle est en pleine puberté, ce qui requiert une approche tout autre qu'un enfant de deux ans. Quant aux vacances, elles sont également chaque fois marquées par la recherche d'un équilibre, en fonction des activités politiques et connexes.

La présence accrue des femmes en politique influencera-t-elle la manière de travailler?

C'est possible. Une chose est sûre: les femmes se réunissent d'une autre manière que les hommes. Le fait que nous travaillions ensemble nous contraindra peut-être à renoncer aux mauvaises habitudes que nous avons contractées dans le passé et à interrompre nos réunions à une heure raisonnable. Mais je doute qu'une telle pratique devienne la règle. Par ailleurs, le déroulement d'un débat dans le temps échappe parfois à tout contrôle.

L'épargne-temps: les mandataires politiques en seront-ils exclus?

Certes, il s'agit-là d'un principe séduisant. Je comprends que les personnes qui travaillent chaque jour de 8 heures à 17 heures, se lèvent tôt et rentrent tard chez elles, et ce, pendant toute leur carrière professionnelle, aspirent à lever le pied à un moment donné pour se réorienter ou s'occuper d'un parent. Mais un mandataire politique travaille dans un autre cadre et, de surcroît, la durée d'une carrière politique fédérale est très incertaine.

Une formule permettant de mieux concilier vie politique et vie familiale...

Je ne suis pas partisan de l'organisation d'une formule d'accueil des enfants à la Chambre. Je plaiderais plutôt pour que les réunions se terminent le soir à une heure raisonnable. Par exemple, à 5 ou à 6 heures. Mais, dans ce cas, nous devons entamer nos travaux plus tôt le matin ou écourter la durée de l'interruption de la mi-journée.

La cadette de l'assemblée

Alisson De Clercq est députée PS de la circonscription électorale du Hainaut depuis le 26 juin 2003. Elle siège en qualité de suppléante de Rudy Demotte, nommé ministre, durant l'exercice des fonctions ministérielles de ce dernier.

Vous avez prêté serment le 26 juin dernier. Quelles sont vos premières impressions à l'aube de votre mandat parlementaire?

Je suis très impressionnée par l'enjeu et les responsabilités qu'implique un mandat parlementaire. Je dois à présent me familiariser avec les procédures de l'assemblée et le déroulement de ses travaux.

Vous êtes la cadette de notre assemblée, votre vingt et unième anniversaire a précédé de peu les élections législatives du 18 mai dernier. Quel a été votre parcours politique?

Êtes-vous tombée dans la marmite politique dès votre plus jeune âge?

Effectivement, j'ai grandi dans une famille engagée dans l'action politique. Mon père a exercé divers mandats. Les enjeux politiques ont toujours occupé une large place dans les conversations familiales. Dès mes 16 ans, j'ai fait partie des Jeunes socialistes de Monceau-sur-Sambre. A 18 ans, je me suis présentée aux élections communales à Charleroi et j'eus la joie d'être élue.

Vous êtes actuellement étudiante en seconde candidature en droit à l'ULB. N'est-ce pas trop lourd de devoir affronter études universitaires et mandat parlementaire?

C'est très lourd en effet et je ne vous cacherai pas que c'est pour moi une profonde préoccupation de savoir comment je pourrai me battre sur deux fronts aussi exigeants au niveau du travail et du temps.

Quels sont les thèmes qui vous sont les plus chers et auxquels vous voulez plus particulièrement vous consacrer lors de votre mandat?

Je veux tout particulièrement me battre dans les dossiers relatifs à l'égalité et la solidarité, à la sécurité sociale, à la lutte contre le racisme et l'exclusion sociale. Ce sont ces thèmes qui me tiennent le plus à cœur.

Les femmes sont très présentes en politique. La Chambre actuelle compte 53 femmes sur 150 membres. Comment concilier vie familiale et engagement politique?

Je n'éprouve actuellement aucune difficulté à ce niveau. Pour le reste, l'avenir me le dira. Je pense qu'avec une bonne organisation, bien des choses sont possibles.



La doyenne de l'assemblée

Madame Pierrette Cahay-André est députée MR de la circonscription électorale de Liège depuis juillet 1999. Auparavant, elle fut députée PSC de mai 1995 à juin 1999. Elle avait été sénatrice de 1989 à 1995. Elle fut également bourgmestre de Visé.



Vous êtes devenue la doyenne d'âge de notre assemblée. Quels sont vos sentiments ?

Cela ne m'impressionne pas outre mesure. Les années ont très vite passé. Je suis bien consciente qu'il est toujours plus tard qu'on ne l'imagine.

L'espérance de vie moyenne s'allonge d'année en année et chacun s'efforce de rester jeune et dans le mouvement jusqu'à des âges où jadis l'on était généralement perçu comme un « vénérable ancien ». Or, dans le monde politique l'on confie des responsabilités à des personnalités de plus en plus jeunes. N'y a-t-il pas là paradoxe ? Ne se prive-t-on pas de l'expérience souvent irremplaçable des aînés ?

Le dynamisme des jeunes est essentiel, même si parfois le jeune a tendance à trop foncer et à faire le pas de trop que l'on ne peut rattraper. Je ne dis pas que l'on perd son dynamisme en devenant plus âgé, mais l'on est peut-être plus prudent pour entreprendre et si je fais l'analyse, je dirais que dans ma vie, j'étais sans doute plus fonceuse jadis en mesurant moins les risques. Mais l'expérience est irremplaçable, expérience dans tous les domaines et notamment dans la gestion de la fatigue face à l'effort. Personnellement, j'ai le sentiment qu'avec l'âge j'ai une capacité de travail que je n'avais peut-être pas étant jeune. Je suis capable de travailler durant un nombre impressionnant d'heures, puis de me lever aux aurores, ce qui était plus pénible jadis. L'âge rend sans doute les heures de sommeil moins impératives. Expérience face aux difficultés de la vie également, j'ai connu la guerre et ses privations angoissantes: pourrions-nous manger, nous chauffer ?

Ainsi la lueur de mon vécu personnel a éclairé mon analyse de la crise irakienne.

Jeunes et anciens, fougue et expérience, doivent être représentés équitablement ainsi que, vous connaissez mes convictions, les femmes.

La jeunesse évoque effectivement une pensée idéaliste. Celle-ci ne s'estompe-t-elle pas avec le temps pour laisser plus de place au compromis ?

Certes, l'expérience apprend que rien n'est simple et qu'il importe d'être à l'écoute des autres. Nous vivons dans une société complexe et plurielle où l'exercice quotidien de la tolérance est une nécessité.

Les femmes sont toujours plus nombreuses en politique. Or l'activité politique est exigeante et « chronovore ». Comment concilier cet engagement avec une vie de famille ?

On pose souvent cette question en ces termes, c'est un peu la méthode pour dire aux femmes « Restez chez vous! ».

La vie politique est dure pour les hommes comme pour les femmes. Chacun doit faire des choix. Sans doute la manière dont on vit la politique devrait-elle changer et permettre d'être plus disponible pour une vie de famille. Les hommes comme les femmes y trouveraient un mieux.

Personnellement, j'ai rejoint le Parlement plus âgée, mes enfants étaient plus grands. J'avais commencé par les responsabilités communales, j'étais bourgmestre de ma localité, ce qui me permettait aussi de mieux disposer de mon horaire.

Votre jeune collègue Alisson De Clercq a prêté serment le 26 juin dernier. A peine âgée de 21 ans, elle est la plus jeune membre de l'assemblée. Si la doyenne devait donner des conseils à la cadette, quels seraient-ils ?

Je ne pense pas que la doyenne ait des conseils à donner à la plus jeune, tout au plus peut-elle lui faire part de quelques constats. Bien sûr, une bonne santé, une bonne endurance sont essentielles. Il faut aussi aborder les choses avec sérénité, se méfier des réactions émotionnelles. Par ailleurs, le travail est fondamental, intervenir, déposer des textes, les défendre, tenter de les faire aboutir avec le consensus des autres groupes. Il importe aussi d'être sensible à tout ce qui se passe dans la société, et d'accorder beaucoup d'attention à l'écoute des autres. Enfin et surtout, il faut aimer ce que l'on fait, c'est la clef fondamentale.

Le nouveau gouvernement

Au bout de longues semaines de négociations laborieuses, et plus d'une fois nocturnes, le PS, le MR, le VLD et sp.a-Spirit ont conclu un accord de gouvernement le 10 juillet dernier.

Que les négociateurs préfèrent ne pas verser dans la précipitation relève de la plus pure logique. Après tout, c'est au cours de ces semaines de négociations que se prennent les décisions qui seront déterminantes pour le travail du gouvernement au cours des quatre années à venir. En fait, un accord de gouvernement est un contrat dans lequel les partis appelés à constituer le gouvernement inscrivent les objectifs qu'ils comptent réaliser ensemble dans les années à venir. Il ne s'agit pas d'un document informel. Il doit au contraire être exécuté loyalement par les partis de la coalition.

Lorsque l'accord de gouvernement est conclu et que le nouveau gouvernement est constitué, le premier ministre se rend à la Chambre pour y prononcer une déclaration gouvernementale. Il y expose les lignes essentielles de l'accord de gouvernement.



15 ministres

- | | |
|---|--|
|  Guy Verhofstadt
premier ministre |  Didier Reynders
Finances |
|  Laurette Onkelinx,
vice-première ministre
Justice |  Rudy Demotte
Affaires sociales
et Santé publique |
|  Louis Michel,
vice-premier ministre
Affaires étrangères |  Fientje Moerman
Economie, Energie,
Commerce extérieur
et Politique scientifique |
|  Johan Vande Lanotte,
vice-premier ministre
Budget et Entreprises
publiques |  Bert Anciaux
Mobilité et Economie
sociale |
|  Patrick Dewael,
vice-premier ministre
Intérieur |  Marie Arena
Fonction publique,
Intégration sociale et
Politique des grandes
villes |
|  Frank Vandenbroucke
Emploi et Pensions |  Sabine Laruelle
Classes moyennes
et Agriculture |
|  André Flahaut
Défense |  Freya Van Den Bossche
Environnement,
Protection
de la consommation
et Développement
durable |
|  Marc Verwilghen
Coopération au
développement | |

6 secrétaires d'Etat

-  Peter Vanvelthoven
Informatisation
de l'Etat
-  Jacques Simonet
Affaires européennes
-  Hervé Jamar
Modernisation
des Finances et lutte
contre la fraude fiscale
-  Anissa Tamsamani
Organisation du travail
et Bien-être au travail
-  Isabelle Simonis
Familles et Personnes
handicapées
-  Vincent Van
Quickenborne
Simplification
administrative

Conformément à la Constitution les secrétaires d'Etat ne font pas partie du Conseil des ministres. Néanmoins, il est devenu habituel les dernières années qu'ils assistent au Conseil des ministres. Un secrétaire d'Etat est adjoint à un ministre.

Son programme

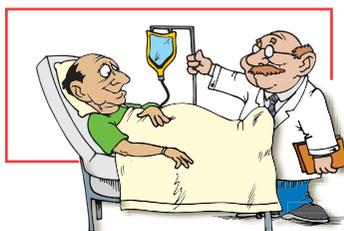
Une Belgique créative et solidaire
Du souffle pour le pays

L'accord de gouvernement est un document volumineux qui compte quelques 70 pages. Vous pouvez consulter le texte complet de l'accord sur notre site internet, via le lien que vous trouverez à la fin de ce magazine. Les lignes de force de l'accord sont résumées dans les pages qui suivent.

Les lignes de force de l'accord de gouvernement

L'emploi constitue une priorité absolue

- Le gouvernement entend créer 200.000 nouveaux emplois. Pour atteindre cet objectif, il aura recours à des incitants fiscaux et autres. En instaurant le bonus crédit d'emploi pour les bas revenus - un avantage financier qui s'ajoute au salaire net - le gouvernement entend faire en sorte que ceux qui travaillent, même les bas salaires, gagneront toujours plus que ceux qui continuent d'émarger au chômage. De même, travailler à temps partiel doit être plus avantageux que de rester chômeur.
- Le système des chèques services devra permettre la création de 25.000 emplois de proximité.
- Il faut poursuivre la réduction des charges patronales sur le travail.
- Il faut rendre à nouveau intéressant le travail créatif et nécessitant une haute qualification.



Du souffle pour les entreprises

- Pour augmenter le taux d'emploi, le gouvernement souhaite faciliter la création de nouvelles entreprises et instaurer un climat plus favorable aux PME.
- La libéralisation du marché de l'énergie sera poursuivie, ce qui doit encourager les investissements dans ce secteur.
- La coalition envisage une opération de régularisation unique permettant aux détenteurs de capitaux à l'étranger de régulariser leur situation.
- Le budget de la recherche scientifique sera porté à 3 % du produit intérieur brut d'ici à 2010.
- Le gouvernement insistera auprès de l'Union européenne pour que le taux de la TVA dans le secteur horeca soit ramené de 21 à 6 %.



Des entreprises publiques modernes

- Le gouvernement compte reprendre la dette de la SNCB à concurrence de € 7,4 milliards avant la fin 2005. En revanche, la société des chemins de fer devra faire en sorte d'augmenter le nombre de voyageurs de 25 % par rapport aux chiffres de 2000.
- Le gouvernement souhaite que La Poste se soucie davantage de la clientèle et il respectera les engagements pris par le gouvernement précédent en ce qui concerne la recapitalisation de l'entreprise.
- Tout doit être fait pour permettre à Belgacom de croître. C'est pourquoi le gouvernement entamera des négociations en vue notamment d'une reprise du fonds de pension.

Une sécurité sociale renforcée

- Afin de pouvoir relever le défi du vieillissement de la population, le Fonds de vieillissement devra disposer d'une réserve de 10 milliards d'euros d'ici 2007.
- Le budget des soins de santé augmentera de 4,5 % par an.
- Les travailleurs indépendants devront s'assurer contre les «petits risques» et bénéficieront d'un statut social à part entière.
- Le congé parental sera étendu et porté de 3 à 6 mois, et le congé de maternité pourra également être prolongé dans certains cas.
- Le pointage pour les chômeurs disparaîtra et la mesure d'exclusion pour chômage anormalement

long sera elle aussi supprimée.

- Le ticket modérateur sera modulé pour éviter le recours abusif à la médecine spécialisée.

- Le gouvernement accordera la priorité à la lutte contre les abus

en matière de soins de santé et contre la surconsommation.

- Le prix des médicaments génériques sera réduit.
- Le principe du maximum à facturer pour les soins médicaux s'appliquera également aux travailleurs indépendants ainsi qu'aux jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans, de même qu'en cas d'hospitalisation de longue durée.
- Certaines allocations sociales seront liées à l'évolution du coût de la vie.
- Les pensions minimales seront majorées, et les statuts des ouvriers, des employés et des travailleurs indépendants seront progressivement alignés les uns sur les autres.
- Il faut permettre aux travailleurs de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle. Le gouvernement espère y parvenir en introduisant le compte épargne-temps. Les heures supplémentaires ou les jours de congé non utilisés, par exemple, devraient pouvoir être commutés en temps libre.

La lutte contre la criminalité

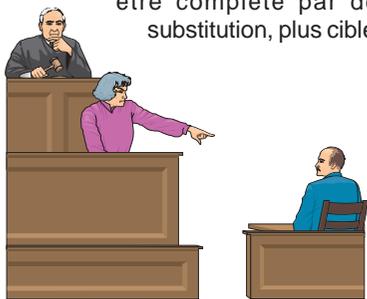
- La police locale sera renforcée et pourra compter sur un effectif supplémentaire de 2.500 personnes.
- La loi Lejeune relative à la libération conditionnelle sera revue; les grands criminels seront maintenus plus longtemps en prison.
- La coalition violette souhaite revoir la loi sur les armes de 1933 afin de réduire les quantités d'armes en circulation.
- Les moyens disponibles seront prioritairement affectés aux quartiers défavorisés. Les

populations vulnérables (personnes âgées, médecins, bijoutiers, etc.) feront l'objet d'une vigilance particulière.

- Le gouvernement renforcera la lutte contre la fraude fiscale et prendra les mesures nécessaires pour optimiser la perception de l'impôt.

Une justice efficace et accessible

- Il faut faciliter l'accès à la justice. L'aide juridique pour les plus démunis sera étendue.
- Les victimes seront traitées avec plus de respect. Elles pourront prétendre à une meilleure information, plus détaillée et compréhensible. Les procédures seront simplifiées.
- Le gouvernement prendra des mesures pour résorber l'arriéré judiciaire. Les vacances judiciaires seront réorganisées pour que la continuité de l'administration de la justice soit assurée toute l'année durant.
- L'arsenal classique des peines de prison devra être complété par des peines de substitution, plus ciblées.



Une société multiculturelle tolérante

- La lutte contre le racisme et les discriminations ethniques sera renforcée.
- La discrimination au travail sera combattue par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel en la matière.
- En tant que religion reconnue légalement en Belgique, l'islam doit pouvoir disposer d'institutions qui fonctionnent correctement. Le gouvernement ouvrira le dialogue avec l'exécutif des musulmans à ce sujet.
- Le gouvernement oeuvrera à l'amélioration de l'accueil des primo-arrivants.

Une politique étrangère constructive, réaliste et éthique

- La loi de 1993 de compétence universelle sera amendée (*c'est aujourd'hui chose faite, voir page 21*).
- Une attention particulière sera accordée aux relations bilatérales avec les Etats-Unis.
- Le gouvernement préconise une Europe consolidée, avec une politique étrangère menée à l'échelle européenne et une politique de défense effective.
- La coalition plaide pour le développement d'une nouvelle alliance nord-atlantique, reposant sur

deux piliers solides: un pilier européen et un pilier nord-américain.

- L'armée sera modernisée. Parallèlement, l'effectif des forces armées sera ramené à 35.000 unités.
- Le budget de la coopération au développement sera systématiquement augmenté pour atteindre 0,7 % du produit intérieur brut. Afin d'éviter le morcellement des crédits, l'aide au développement accordée par la Belgique sera concentrée sur un maximum de 18 pays bénéficiaires.
- La diplomatie et la coopération au développement seront axées prioritairement sur les pays d'Afrique et sur le Moyen-Orient.

L'environnement et la mobilité



- La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue l'objectif prioritaire. Le gouvernement entend inciter les ménages ainsi que les entreprises à une utilisation plus rationnelle de l'énergie. L'utilisation d'énergies et de techniques moins

polluantes voire propres, telles que le gaz naturel, l'énergie solaire ou éolienne, ou encore les pompes à chaleur, sera stimulée, notamment par une fiscalité plus verte.

- La décision de sortir du nucléaire sera maintenue.
- Le gouvernement souhaite favoriser le travail à domicile et le covoiturage, et confirme son intention d'instaurer la gratuité des déplacements en train entre le domicile et le lieu de travail.
- L'utilisation des transports en commun doit augmenter.
- Le gouvernement entend réduire de 33 % au moins le nombre de victimes de la route d'ici à 2006.
- Les poids lourds devront obligatoirement utiliser la bande de droite des routes à quatre bandes durant les heures de pointe.
- Les prix de l'essence et du diesel augmenteront, mais la taxe d'immatriculation sera progressivement supprimée.

Et encore...

- La prime de l'assurance automobile sera calculée en fonction du comportement individuel au volant.
- D'ici à 2007, chaque Belge disposera d'une carte d'identité électronique.
- L'âge d'éligibilité à la Chambre et au Sénat sera abaissé de 21 à 18 ans.
- Le certificat de bonnes vie et mœurs disparaît et sera remplacé par la consultation du casier judiciaire.
- La législation sur les baux sera améliorée pour assurer une meilleure harmonie entre les droits des propriétaires et des locataires.
- La loi sur l'euthanasie fera l'objet d'une évaluation.
- La possibilité du divorce sans faute sera introduite dans la législation.

L'accord de gouvernement passé au crible

Après la lecture, à la Chambre, de la déclaration du gouvernement par le premier ministre, la parole est donnée aux membres. Au cours du «débat d'investiture», les différents partis font le bilan de l'accord de gouvernement. A cette occasion, les partis de la majorité mettent essentiellement en exergue les points de l'accord qu'ils jugent positifs cependant que les partis de l'opposition en soulignent les aspects qu'ils désapprouvent.

Le débat d'investiture a pris deux jours. S'il n'est bien évidemment pas possible, dans le cadre du présent magazine, d'énumérer tous les arguments qui ont été mis en avant, nous avons tenu à rapporter les grandes lignes du débat. A cet effet, nous avons demandé à tous les chefs de groupe de formuler un commentaire succinct sur l'accord de gouvernement. Nous avons quelque peu bousculé les habitudes en invitant la majorité à mentionner aussi des points négatifs et l'opposition à citer des points positifs. Nous avons enfin demandé aux partis de la majorité de pointer les difficultés qu'ils ont rencontrées au cours des négociations en vue de la formation du gouvernement. Et nous avons cherché à savoir quels thèmes les partis de l'opposition auraient inscrits à l'ordre du jour s'ils avaient participé aux négociations.

Vote de confiance

Le débat d'investiture se clôture par un vote de confiance. Il s'agit d'un moment déterminant car, sans la confiance de la Chambre, le gouvernement fédéral ne peut se mettre au travail. Les membres actuels de la Chambre ont accordé leur confiance au nouveau gouvernement le mercredi 16 juillet: 96 députés de la majorité ont voté pour, 49 députés de l'opposition ont voté contre.

Majorité



Claude Eerdeken

PS

Positif

La longue négociation gouvernementale que nous avons connue, et l'accord qui en a résulté, pourraient susciter de très longs commentaires.

A n'en faire que quelques-uns, peut-être faut-il avant tout souligner et se réjouir que nos négociateurs, et le gouvernement, aient pu s'accorder sur un programme de travail cohérent et ambitieux, en ayant réussi de manière intelligente et novatrice la synthèse de programmes électoraux dont les priorités, si pas les objectifs, étaient fondamentalement différents. Que souligner de particulièrement positif?

- L'effort considérable fait pour garantir et développer notre système de soins de santé;
- La volonté affirmée, à travers une série de dispositifs concrets, de créer plus de 200.000 emplois nouveaux;
- L'engagement de garantir l'avenir de la SNCB et de La Poste pour leur permettre de poursuivre leurs missions de service public.

Négatif

L'on pourra évidemment regretter de ne pas avoir pu prendre plus de mesures nouvelles dans le domaine social. On doit aussi affirmer une grande prudence et une grande vigilance pour ce qui est du respect du cadre budgétaire qui a été négocié, et de la mise en œuvre effective des mesures destinées à garantir de nouvelles recettes. Il faut dire à cet égard que toutes les mesures prises ne l'ont pas été de gaîté de cœur, et notamment la régularisation fiscale. La rigueur dans leur exécution sera nécessaire pour éviter tout dérapage.

Difficile

Il est d'ailleurs évident que la négociation du cadre budgétaire a été un moment difficile et tendu, précisément parce qu'il a fallu trouver un équilibre entre les volontés de chacun dans un contexte où les moyens sont moins florissants que hier.

Cet équilibre a été trouvé, et il permet de grandes réformes tout en évitant de se lancer dans des aventures qui seront demain in finançables. Mais il devra à tout prix être respecté. Ce sera aussi notre rôle de parlementaires d'y veiller.



Daniel Bacquelaine



Positif

Le nouveau gouvernement entend donner la priorité aux questions économiques et sociales. Son programme est volontariste. Le groupe MR soutient un programme de gouvernement qui crée de la liberté, de l'égalité des chances et de la solidarité. La poursuite de la réforme fiscale, l'encouragement de l'activité économique et la création d'emplois qui en découle, le financement de la santé et des pensions, l'amélioration du statut social des indépendants, les efforts en matière de sécurité, la réforme de la justice et la forte présence de la Belgique en Europe et dans le monde sont autant de motifs de satisfaction. Le nouveau gouvernement et sa majorité sont aux antipodes de la résignation ou du passéisme, de la rage taxatoire ou de l'étouffement de l'initiative.

Négatif

Cependant, parce que chaque gouvernement de coalition est fait de compromis, nous devons regretter le refus du partenaire socialiste d'envisager le démantèlement de la cotisation de solidarité sur les pensions.

Difficile

En Belgique, toute négociation finit toujours par achopper sur des clivages communautaires. Le groupe MR se réjouit que le gouvernement décide de ne pas donner la priorité à ces questions. L'objectif est de rencontrer les véritables préoccupations des gens. L'emploi, la dynamisation de l'économie et le social nous occuperont pleinement pendant quatre ans.



Rik Daems



Positif

Le VLD souscrit pleinement à l'accord de gouvernement. Lors d'un congrès spécial du parti, une majorité écrasante s'est d'ailleurs prononcée en faveur de la participation au gouvernement.

Deux points dont nous nous félicitons tout particulièrement:

- la réduction considérable des charges,
- l'élaboration d'un statut social à part entière pour les indépendants.

La réduction des charges de 800 millions d'euros vise à stimuler l'emploi. En une période où l'économie connaît des temps difficiles et où de nombreuses entreprises doivent se battre pour survivre, ce ballon d'oxygène leur permettra d'engager ou de conserver du personnel.

En prévoyant la création d'un statut social à part entière pour les indépendants, l'accord de gouvernement redessine le paysage social. Le précédent gouvernement avait jeté les bases d'une réforme destinée à améliorer sensiblement ce statut, à laquelle j'ai eu la chance de participer activement. Aujourd'hui, le gouvernement s'inscrit dans le prolongement de cette mesure et le temps où les indépendants étaient, d'un point de vue social, des citoyens de second rang sera bientôt définitivement révolu.

Négatif

Nous sommes bien plus réservés à l'égard de la réforme de la loi Lejeune relative à la libération conditionnelle. Nous aurions souhaité que, comme chez nos voisins, les détenus purgent au moins deux tiers de leur peine. De même, nous aurions aimé voir figurer dans l'accord un assouplissement des règles qui régissent le travail des étudiants en période de vacances.

Opposition



Dirk Van der Maelen



Raymond Langendries



Positif

- 200.000 emplois nouveaux d'ici à 2008

Nous nous félicitons de la création de 200.000 emplois prévue par l'accord de gouvernement. Il est important que la réduction des charges prévue profite aux catégories de travailleurs et aux secteurs où l'allègement des charges a le plus de chances de se traduire par des emplois supplémentaires.

- Un rythme de croissance annuel de 4,5 % dans le secteur des soins de santé

Notre conviction qu'une croissance annuelle de 4,5 % est nécessaire dans le secteur des soins de santé est aujourd'hui unanimement partagée. Une telle croissance est garante de soins de santé de qualité pour tous. Mais nous ne pourrions maintenir notre système de soins de santé qu'en mettant en œuvre une politique d'économies. Et dans tout le pays! Il faut résorber les différences de coûts injustifiées.

Négatif

Nous considérons que le rôle de la majorité est de soutenir le gouvernement. Il ne nous appartient donc pas de le critiquer. Mais puisque vous nous en faites explicitement la demande, nous souhaitons évoquer les deux problèmes suivants.

- Régularisation fiscale

Nous n'acceptons la régularisation du capital investi à l'étranger que moyennant une indemnisation équitable.

- Le beurre et l'argent du beurre

Sp.a-Spirit aurait souhaité davantage de mesures sociales: augmentation de certaines allocations, remboursement accru des frais médicaux en faveur de certains groupes... Nous ne sommes pas actuellement en mesure de mettre en œuvre certaines de ces améliorations car nous sommes soucieux de gérer les finances publiques en bon père de famille.

Difficile

Débarassés de la présence d'Agalev, certains partis de la majorité envisageaient de délaissé les questions environnementales. Sp.a-Spirit est toutefois parvenu à faire inscrire dans l'accord de gouvernement des initiatives importantes en matière de protection de l'environnement et il veillera scrupuleusement à leur exécution.

Négatif

Volontairement, je ne citerai que trois points négatifs, que le cdH juge avec sévérité:

- Beaucoup trop d'intentions nécessitent de l'argent, des moyens budgétaires. Or, le gouvernement ne s'est pas inscrit dans un cadre budgétaire rigoureux. Ou les intentions ne seront que des promesses, ou pour les réaliser, le gouvernement reportera sur les générations futures le déficit budgétaire.

- Beaucoup d'oublis et de silences qui trahissent des désaccords profonds au sein de la majorité; par exemple: qu'en est-il du droit de vote des Etrangers, de la lutte contre les partis d'extrême droite, de la réforme des entreprises publiques après la faillite de la Sabena et les recommandations de la commission d'enquête, des charges résultant du vieillissement de la population...?

- Les problèmes communautaires sont renvoyés dans un «forum» comme pour mieux attiser la division du pays après les élections régionales de 2004.

Positif

- La priorité accordée à l'emploi, mais je crains que les moyens budgétaires affectés à la création de 200.000 nouveaux emplois soient bien insuffisants;

- L'augmentation du budget des soins de santé (+ 4,5% par an);

- L'annonce d'un statut social pour les indépendants équivalent à celui des salariés;

- La promesse de mieux protéger les victimes au niveau de la justice;

- La mise en place d'un tribunal de la famille que nous demandions depuis longtemps.

Ce que nous aurions mis sur la table des négociations.

Nous n'avons pas été invités aux négociations. Mais le cdH a demandé que soit définie une véritable politique familiale. Ce n'est malheureusement toujours pas le cas.



Pieter De Crem



Négatif

- La réduction des charges pour les entreprises intervient trop tard et sa portée est insuffisante.
- Le souci de concilier vie professionnelle et vie privée reste insuffisant.
- Les augmentations des accises et des impôts ne sont pas des mesures environnementales mais des moyens de remplir les caisses de l'Etat.
- Il manque des accords concrets pour résoudre une série de problèmes communautaires.
- L'accord de gouvernement n'offre pas suffisamment de garanties pour conférer une base financière saine aux entreprises publiques (SNCB, La Poste).
- La politique budgétaire manque de transparence.

Positif

- L'objectif de créer 200.000 nouveaux emplois;
- La volonté d'améliorer la qualité et l'accessibilité des soins de santé;
- L'harmonisation du statut social des ouvriers, des employés et des indépendants;
- L'augmentation du budget de la coopération au développement à 0,7 % du PIB.

Ce que nous aurions mis sur la table des négociations.

- Une réduction immédiate des charges des entreprises, en particulier dans le secteur de la production et dans le secteur des soins;
- Il faut accorder une attention majeure à la famille, notamment en majorant les allocations familiales et en adoptant des mesures de soutien permettant de combiner plus harmonieusement l'activité professionnelle et la vie de famille;
- La création d'une police de la circulation spécialisée chargée notamment de réprimer la conduite agressive et asociale;
- L'aménagement de la procédure de naturalisation accélérée et de la législation en matière de drogues.



Gerolf Annemans



Négatif

- Le gouvernement repousse tous les problèmes communautaires importants.
- L'accord de gouvernement n'annonce aucune mesure convaincante en matière de lutte contre la criminalité et la délinquance urbaine.
- Le gouvernement n'apporte aucune réponse structurelle aux premiers signes de déflation.
- L'augmentation des prix de l'essence, du diesel et du gasoil de chauffage et l'augmentation de la taxe sur l'électricité sont des mesures asociales qui pénalisent l'homme de la rue.
- L'accord de gouvernement est purement et simplement défavorable aux entrepreneurs flamands.

Positif

Le Vlaams Blok estime qu'au cours d'un débat d'investiture, le rôle de l'opposition consiste à mener une politique d'opposition et à pointer les éléments négatifs de l'accord de gouvernement. Nous pensons qu'il ne nous appartient pas de souligner d'éventuels points positifs. De surcroît, nous en avons assez du discours lénifiant du premier ministre qui annonce invariablement l'avènement d'une ère nouvelle et des remèdes plus efficaces aux problèmes. Guy Verhofstadt n'est pas ouvert à la critique de l'opposition. Il serait pourtant plus avisé d'y prêter une oreille attentive et d'en tirer les enseignements. L'attitude du premier ministre suffit au Vlaams Blok pour considérer qu'il n'est pas précisément de son devoir de faire l'éloge du gouvernement.

Ce que nous aurions mis sur la table des négociations.

- L'abrogation de la procédure accélérée de naturalisation;
- La scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde;
- Le transfert vers les Régions ou les Communautés de compétences telles que l'emploi, la mobilité, la politique de la santé et de la famille, ainsi que l'autonomie fiscale y afférente.

Passons à l'ordre du jour

À peine l'encre de l'accord de gouvernement séchée, les membres de la Chambre fraîchement élus étaient déjà appelés à s'exprimer sur une série de questions politiques brûlantes. À l'ordre du jour de la Chambre: la loi-programme, l'adaptation de la loi dite de compétence universelle, la loi relative à la publicité pour le tabac et enfin la régionalisation de la loi sur les armes.

La loi-programme

La nouvelle loi-programme contient essentiellement des dispositions fiscales et financières. Elle prévoit notamment une hausse des taxes sur les carburants plus polluants et sur l'électricité, ainsi que le report de l'entrée en vigueur d'une série de mesures en matière d'écotaxes et d'écoréductions au 1^{er} janvier 2004. L'entrée en vigueur du Fonds des créances alimentaires est reportée d'un an.

Qu'est-ce qu'une loi-programme?

Avant d'expliquer ce qu'est une loi-programme, un mot sur le budget de l'Etat. Chaque année, le gouvernement confectionne un budget. Il s'agit d'une estimation des dépenses et des recettes pour l'année civile à venir. Le gouvernement ne peut exécuter le budget qu'après son adoption par la Chambre. Une fois adopté, le budget peut être exécuté mais cette opération requiert des mesures concrètes. De nouveaux impôts peuvent par exemple être instaurés, des taxes existantes peuvent être modifiées, des allocations sociales peuvent être réduites ou majorées, des réductions d'impôts peuvent être accordées à des personnes qui réalisent certains investissements, etc. En général, le gouvernement rassemble toutes ces mesures dans une loi-programme.

Une loi-mosaïque

Strictement parlant, une loi-programme ne devrait pouvoir comporter que les mesures économiques, financières et sociales nécessaires à l'exécution du budget. Cependant, dans la pratique, le gouvernement insère parfois d'autres dispositions dans la loi-programme afin d'accélérer leur adoption par la Chambre. C'est la raison pour laquelle une telle loi-programme est parfois qualifiée, plus ou moins péjorativement, de «loi-mosaïque» ou de «loi-poubelle». Il va de soi que le terme choisi varie selon que l'orateur siège dans la majorité ou dans l'opposition.



La loi-programme adoptée juste avant les vacances d'été ne comportait que 40 articles, ce qui est relativement peu pour une loi de ce type. La loi-programme du 24 décembre 2002, par exemple, en comptait plus de 500, le texte de la loi occupant plus de 100 pages dans le *Moniteur belge*.

Dispositions fiscales et financières

La nouvelle loi-programme comporte essentiellement des dispositions fiscales et financières. En voici quelques exemples:

- ✎ le report de l'entrée en vigueur d'une série de mesures en matière d'écotaxes et d'écoréductions au 1^{er} janvier 2004,
- ✎ l'ajustement des taux de la cotisation sur l'électricité et les carburants,
- ✎ l'instauration d'un système de cliquet pour les carburants, ce qui signifie qu'en cas de diminution des prix des carburants automobiles, l'effet de la diminution sera partiellement neutralisé par une augmentation des accises,
- ✎ l'instauration d'une taxe sur les livraisons de titres au porteur.

La loi-programme comporte en outre une série d'autres dispositions.

- ✎ Le Service des créances alimentaires, chargé d'octroyer des avances sur les pensions alimentaires impayées, ne sera opérationnel qu'au 1^{er} septembre 2004, au lieu du 1^{er} septembre 2003.
- ✎ A l'avenir, les communes pourront autoriser La Poste à délivrer les cartes d'identité.
- ✎ La redevance demandée pour la délivrance d'une plaque minéralogique sera à terme supprimée.

Le texte intégral de la loi-programme peut être consulté sur le site internet de la Chambre.

Vote	
Oui:	91
Non:	37

La loi de compétence universelle, contestée, est profondément remaniée

L'adaptation, devenue inéluctable, de la loi de compétence universelle a mis en émoi le monde politique à la fin de la précédente législature. Les tensions n'ont fait que croître, surtout après le dépôt de plaintes contre des hommes politiques américains de premier plan et des militaires. C'est la raison pour laquelle, avant le début des vacances parlementaires encore, le nouveau gouvernement a déposé un projet de loi. Désormais, les juridictions belges ne seront plus compétentes pour connaître des crimes contre l'humanité commis par qui que ce soit où que ce soit. A l'avenir, le lien avec la Belgique devra être clairement établi: l'auteur présumé doit être belge ou avoir sa résidence principale en Belgique ou bien la victime doit être belge ou résider habituellement en Belgique depuis trois ans au moins.

1993 - 2003

16 juin 1993

La loi dite de compétence universelle découlait d'une initiative parlementaire prise en 1993. La Chambre et le Sénat ont adopté un projet de loi transposant en droit belge les Conventions de Genève de 1949 et les protocoles additionnels de 1977. Les juridictions belges devenaient dès lors compétentes pour juger des violations graves du droit international humanitaire.

Conformément au principe de compétence universelle, les cours et tribunaux belges étaient compétents pour connaître des violations graves du droit international humanitaire, indépendamment du lieu où le crime avait été commis, de la nationalité de la victime et du lieu où séjournait l'auteur présumé. Aucun lien de rattachement avec la Belgique n'était donc requis.

10 février 1999

La loi du 10 février 1999 a élargi le champ d'application de la loi aux génocides et aux crimes contre l'humanité commis en temps de paix comme en temps de guerre.

Juin 2001

Quatre ressortissants rwandais – un homme d'affaires, un professeur et deux religieuses – impliqués dans le génocide perpétré dans leur pays en 1994 ont été jugés par la Cour d'assises de Bruxelles.

A partir de 2001, la Belgique a été confrontée à un nombre croissant de problèmes diplomatiques après le dépôt de plaintes contre M. Sharon, premier ministre israélien, M. Kagame, président du Rwanda et M. Rafsanjani, ancien président de l'Iran.

Mars 2003

Sur la base de la loi de compétence universelle, des familles irakiennes ont porté plainte contre l'ancien président américain George Bush sr., le vice-président américain Dick Cheney et le ministre des Affaires étrangères américain Colin Powell, pour des crimes commis lors de la première guerre du Golfe.



23 avril 2003

Mise sous pression, la Belgique a été contrainte d'apporter d'importantes modifications à la loi de compétence universelle. En outre, il était également opportun d'adapter cette loi eu égard à l'évolution du droit international et au fait que la Cour pénale internationale est à présent opérationnelle.

Les modifications apportées à la loi du 23 avril 2003 concernaient notamment les conditions dans lesquelles une plainte pouvait être déposée et la procédure y afférente. Le texte modifié de la loi permet au gouvernement, sous certaines conditions, de renvoyer une plainte devant la Cour pénale internationale ou de la transmettre au pays dont l'auteur présumé des faits est ressortissant.

La loi a été adoptée à la Chambre par une majorité de rechange constituée des libéraux, du CD&V et du Vlaams Blok. Pour le Sp.a, le PS, Agalev et Ecolo, à l'époque partenaires au sein de la coalition, les modifications apportées allaient trop loin.

29 juillet 2003

De nouvelles plaintes ayant encore été déposées en juin et le secrétaire d'Etat américain à la défense ayant en outre menacé d'installer le quartier général de l'OTAN dans un autre pays que la Belgique, le nouveau gouvernement a décidé d'encore déposer un projet de loi avant le début des vacances parlementaires d'été. Pour la confection de ce projet de loi, le gouvernement s'est fondé sur une étude comparative de la législation en vigueur dans un certain nombre de pays occidentaux. Le 29 juillet, les députés ont adopté ce projet de loi.

Désormais, la compétence des cours et tribunaux belges pour les crimes de droit international commis à l'étranger se limite aux trois cas suivants.

1. L'auteur présumé est belge ou a sa résidence principale en Belgique. Dans ce cas, les poursuites peuvent être engagées sans qu'une plainte ne doive être préalablement déposée par la personne lésée ou sa famille. La victime peut elle-même intenter une procédure pénale et les poursuites peuvent avoir lieu même si le suspect ne peut être trouvé sur le territoire belge.
2. La victime est belge ou réside habituellement en Belgique depuis trois ans.
3. Une règle de droit international conventionnelle ou coutumière prévoit cette compétence.

Dans le second et le troisième cas, la victime ne peut engager une procédure pénale. Les poursuites ne peuvent être engagées qu'à la requête du procureur fédéral qui apprécie les éventuelles plaintes selon les critères fixés dans la loi.

Les règles d'immunité du droit international ont par ailleurs été insérées dans la loi. Les poursuites sont ainsi exclues à l'égard des chefs d'Etat ou de gouvernement, des ministres des Affaires étrangères ou des personnes officiellement invitées à séjourner sur le territoire belge par les autorités belges ou par une organisation internationale.

Un régime transitoire a été prévu pour les affaires pendantes. La nouvelle loi ne peut mettre un terme au cours de la justice dans les affaires pour lesquelles l'action publique a déjà été entamée.

Résultat du vote :	
Oui:	89
Non:	3
Abstention:	34

103 voix en faveur de Francorchamps

Le Grand Prix de Formule 1 de Francorchamps est sauvé, du moins pour l'instant. Fin juillet, les députés et les sénateurs ont adopté une proposition de loi autorisant à nouveau, fût-ce à titre temporaire, la publicité pour le tabac à l'occasion de grands événements sportifs et culturels. Parallèlement, les parlementaires ont décidé la création d'un Fonds de lutte contre le tabagisme.

En vertu de la loi du 10 décembre 1997, la publicité pour le tabac est interdite en Belgique depuis le 1^{er} janvier 1999. L'organisation du Grand Prix de Formule 1 de Francorchamps était dès lors menacée.

La proposition de loi adoptée par la Chambre le 30 juillet 2003 prévoit une dérogation à cette interdiction pour certains événements culturels et sportifs de renommée mondiale. Cette dérogation prend fin le 31 juillet 2005, date à laquelle la publicité pour le tabac lors de grandes manifestations sportives sera interdite dans toute l'Union européenne.



Historique

L'interdiction de la publicité pour le tabac a mis en émoi le monde de la Formule 1. Pour les organisateurs du Grand Prix de Belgique, la chose était claire: pas de publicité pour le tabac, pas de Grand Prix. Le dossier était surtout très sensible dans la partie francophone du pays où des voix se sont élevées pour demander une dérogation pour certains événements d'envergure.

L'industrie du tabac, plusieurs clubs automobiles et le gouvernement wallon ont fait part de leurs observations à la Cour d'Arbitrage, qui a rendu un arrêt étonnant en septembre 1999. La Cour y stipule en effet que l'interdiction de la publicité pour le tabac durant les «événements et activités organisés au niveau mondial» ne peut entrer en vigueur que le 31 juillet 2003 au plus tôt. La Cour estime que l'interdiction est une mesure trop radicale par rapport à l'objectif visé par le Parlement, à savoir la protection de la santé des jeunes. En outre, l'interdiction ne serait pas efficace car elle ne ferait que fuir les organisateurs vers l'étranger, tandis que le public belge qui suit l'événement à la télévision serait toujours confronté à la publicité.

En novembre 2002, plusieurs sénateurs des partis francophones MR, PS et cdH déposèrent une proposition de loi visant à reporter l'entrée en vigueur de l'interdiction de la publicité pour le tabac à l'occasion de grandes manifestations sportives ou culturelles au mois d'octobre 2006, date de la généralisation de l'interdiction au niveau européen (à noter que l'Union européenne a entre-temps avancé au 31 juillet 2005 l'entrée en vigueur de cette interdiction générale). S'ils soulignaient, dans les développements de la propo-

sition, la nécessité d'une législation destinée à lutter contre le tabagisme, lesdits sénateurs francophones insistaient aussi sur les enjeux économiques fondamentaux du Grand Prix et son importance pour le développement de la région. Les auteurs de la proposition mettaient en garde contre la disparition du Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps, qu'il ne fallait pas mettre en péril, et soulignaient que Francorchamps devait conserver tous ses atouts dans la compétition avec les autres Grands Prix organisés en Europe. La proposition fut adoptée au Sénat, mais rejetée à la Chambre.

Le 26 juin 2003, cette même proposition de loi a été redéposée par des députés MR, PS et cdH. Simultanément, une nouvelle proposition de loi a été déposée au Sénat. C'est ce dernier texte qui a servi de base pour la suite des discussions. Les rapports de force ayant changé depuis les élections, tant à la Chambre qu'au Sénat, et certains partis ayant modifié leur comportement de vote, la proposition de loi a pu être adoptée cet été par les deux chambres.

Fonds de lutte contre le tabagisme

La proposition de loi prévoit la création d'un Fonds de lutte contre le tabagisme, en collaboration avec les Communautés et les Régions. Le fonds pourra être alimenté pour la première fois dès l'exercice budgétaire 2004.

Vote	
Oui:	103
Non:	32
Abstentions:	2

Les Régions compétentes en matière d'exportation d'armes

La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne sont désormais compétentes en matière d'exportations d'armes. Jusqu'il y a peu, le commerce des armes relevait de la compétence du gouvernement fédéral. Le 30 juillet 2003, les députés ont adopté, au terme d'un débat très animé, le projet de loi régionalisant le commerce des armes. Six mois plus tôt, en janvier de cette année, la Chambre précédente s'était encore penchée sur un renforcement de la législation belge en matière d'armements. Ce renforcement était devenu indispensable après les remous provoqués par l'exportation de fusils-mitrailleurs vers le Népal, cette décision ayant failli plonger le gouvernement de l'époque dans une crise politique.

Renforcement en janvier 2003

Fin janvier 2003, la Chambre se prononçait en faveur d'une adaptation de la législation belge en matière d'armements. La loi de 1991 fut modifiée sur trois points importants.

- Les principes du code de conduite européen en matière de commerce d'armes furent intégrés dans la loi belge.
- La législation en matière d'armes s'appliquerait désormais également au matériel utilisé par les services de maintien de l'ordre.



Belga Pictures

Le vote

Dans la mesure où la loi élargit les compétences des Régions, elle devait être adoptée par une majorité spéciale, c'est-à-dire une majorité dans chacun des groupes linguistiques ainsi qu'une majorité des deux tiers du nombre total des votes valablement exprimés.

- Le contrôle parlementaire du commerce des armes fut étendu. Le contenu du rapport annuel que le gouvernement doit présenter au parlement est plus complet. Le gouvernement doit en outre fournir tous les six mois un aperçu des licences qui ont été octroyées et de celles qui ont été refusées.

En tout état de cause, des armes ne peuvent être acquises ou vendues que moyennant l'octroi d'une licence par un membre du gouvernement.

Le commerce des armes est soumis à des critères sévères. Aucune licence ne peut par exemple être octroyée lorsque:

- l'exportation est contraire aux intérêts extérieurs ou aux obligations internationales de la Belgique,
- la livraison d'armes peut contribuer à une violation des droits de l'homme,
- la livraison d'armes peut provoquer ou aggraver un conflit armé, une guerre civile ou des tensions internes,
- des enfants-soldats sont alignés dans l'armée du pays importateur,
- le pays importateur soutient le terrorisme.

Régionalisation en juillet 2003

Le 30 juillet 2003, les membres de la Chambre ont adopté la régionalisation du commerce des armes, comme l'avaient fait les sénateurs quelques jours auparavant.

Le gouvernement fédéral, dépositaire du projet de loi, a motivé sa décision comme suit: «Compte tenu des compétences exercées par les autorités régionales en matière économique, de politique des débouchés et d'exportation et d'emploi, et du souci du gouvernement d'aboutir à des paquets de compétences cohérents, la compétence en matière d'importation, d'exportation et de transit d'armes..... est transférée aux régions».

Une seule exception est toutefois prévue. La délivrance de licences relatives à du matériel importé ou exporté par l'armée ou la police belge reste une compétence fédérale.

Bien évidemment, les Régions seront également tenues de respecter les critères définis par le code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements.

Lors du débat parlementaire, des voix se sont élevées pour critiquer le manque de préparation des Régions pour assumer cette compétence.

Quoi qu'il en soit, la législation fédérale reste d'application tant que les Régions n'ont pas pris les décrets nécessaires, ce qui permet d'éviter que le transfert de compétences n'engendre un vide juridique.

	Groupe linguistique néerlandais	Groupe linguistique français	Total
Oui	48	51	99
Non	33	0	33
Abstention	0	5	5

Visiter la Chambre? C'est possible.

Une visite en groupe

Au Parlement fédéral, l'effervescence est à son comble. Les membres se hâtent vers une réunion. Dans les différentes salles, les parlementaires examinent des propositions de loi. Le Président dirige les débats dans le majestueux hémicycle de la Chambre. Les couloirs bruissent d'informations et de rumeurs. Les parlementaires répondent aux questions de la presse.

Envie de prendre le pouls de la vie politique avec votre classe, votre association, en compagnie de vos collègues ou de vos amis?

La visite en groupe est gratuite et dure une heure et demie environ.

Inscrivez-vous en temps opportun

Pour convenir d'une date, vous pouvez vous adresser au Service des Relations publiques au numéro 02/549.81.36. Un groupe se compose de préférence de 10 à 30 personnes.

Assister à une réunion

Chacun peut assister à une réunion de commission publique ou à une séance plénière.

L'ordre du jour de ces réunions est publié sur le site <http://www.lachambre.be>.

Pour assister à une réunion, présentez-vous à l'accueil, 13 rue de Louvain à 1000 Bruxelles (façade arrière du Palais de la Nation).



Vous souhaitez en savoir plus?

Vous pouvez trouver les documents parlementaires relatifs aux sujets abordés dans ce numéro à l'adresse suivante:
<http://www.lachambre.be/pri/magazine/002/F/>

Suivez la séance plénière en direct!

<http://www.lachambre.be/links/realvideo/F/>

La politique belge sur internet

<http://www.lachambre.be>
<http://www.senate.be>
<http://www.belgium.be>
<http://www.moniteur.be>
<http://www.politics.be>
<http://www.politicsinfo.be>

Souhaitez-vous recevoir davantage d'exemplaires de ce magazine?

Souhaitez-vous recevoir le magazine à une autre adresse?

Souhaitez-vous que votre nom soit retiré de notre fichier?

Faites-le nous savoir au 02 549 81 36 ou par e-mail: pri@lachambre.be

COLOPHON

Editeur responsable

Herman De Croo
Président de la Chambre des représentants

Rédaction

Service des Relations publiques
1008 Bruxelles
Adresse électronique : pri@lachambre.be
Dominique Van den Bossche
Tél. : 02 549 81 77
Anne Coppens
Tél. : 02 549 90 46
Denis François
Tél. : 02 549 80 80

La rédaction a été clôturée le 31/08/2003

Comité de rédaction

Jean Adam, William Asselborn, Xavier Debroux, Gerda Dekerk, Jan Deltour, Idès De Pelsemaeker, Alberik Goris, Genevieve Kivits, Nadia Marion, Nicole Marquet, Eric Morreel, Robert Myttenaere, Mireille Pöttgens, Gaston Rillaerts, Freddy Tomicki, Bernard Vansteelandt

Traduction

Service de la traduction des Comptes rendus analytiques de la Chambre

Photographies et illustrations

Belga, Nadine Huysmans, Inge Verhelst

Lay-out et impression

Prepress et imprimerie de la Chambre

